

# Décisions du conseil communal

Séance du 6 novembre 2006

## - Résidence d'artistes:

Mme Karin Kremer, directrice du Mierscher Kulturhaus, et M. Jean Reitz, coordinateur national de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle, ont présenté au conseil communal le projet des résidences d'artistes dans l'ancienne école à Pettingen qui a été entièrement rénovée en collaboration avec le Service des Sites et Monuments Nationaux. A cet effet, la commune de Mersch entend mettre ce bâtiment à la disposition, suivant convention, de l'asbl "Maison de la Culture" de Mersch pendant 9 mois de l'année – le reste de l'année l'école peut être utilisée par la commune resp. la commission culturelle pour d'autres activités culturelles. La Maison de la Culture, en collaboration avec un comité de sélection, fera sur base d'un cahier des charges un appel d'offre à des artistes locaux, nationaux ou internationaux pour participer à un projet dans le cadre des résidences. L'ancienne école sera mise à disposition à titre gratuit à l'artiste retenu suivant les modalités fixées à l'avance pendant une durée qui pourra varier entre 1 mois et 9 mois. L'artiste, d'une des disciplines suivantes: marionnette, écriture, musique, design, land-art, photo, théâtre, expériences transversales, ..., travaille et vit sur ce site. Il devra organiser une ou deux portes ouvertes afin d'associer la population dans le projet et l'œuvre sera présentée à Mersch à la fin de la résidence d'artistes.

## - Mise en état de la voirie rurale:

Le conseil communal arrête le programme pour les réfections des années 2007 et 2008 comme suit:

2007: Mersch: Reckenerwee – goudronnage;

Reckange: Enelter-Kapell-village – réfection/drainage/goudronnage;

2008: Rollingen: Bildchen – goudronnage;

## - Approbation des devis suivants:

a) Construction d'un chemin au lieudit "Laangeboesch" à Rollingen: 25.000 €TTC;

b) Construction d'un chemin au lieudit "An de Braken" à Reckange: 20.000 €TTC;

## - Approbation de décomptes de travaux extraordinaires;

Article	Désignation	Devis	Dépense
4/0125/2163/001	Réaménagement de la Place à côté de la salle des sociétés à Rollingen	374.173,07 €	275.503,87 €
4/0340/2123/002	Acquisition d'un terrain et frais d'études pour le projet du bâtiment central du service d'incendie au Mierscherbiert	2.216.267,27 €	399.699,10 €
4/0422/2123/004	Réaménagement du logement du concierge de l'Ecole Cécile Ries à Mersch	89.000,00 €	89.603,04 €
4/0632/2123/001	Mise en sécurité de la maison des jeunes	41.700,00 €	41.728,50 €
4/0720/2163/002	Aménagement d'aires de jeux (1999-2005)	93.267,82 €	82.315,96 €
4/0720/2163/004	Extension de l'aire de récréation (parc communal)	2.102.129,48 €	1.861.552,60 €
4/0730/2153/001	Sauvegarde de mares (Pëttener Mudder)	177.000,00 €	176.610,28 €
4/1012/2133/001	Mise en état de la voirie rurale (2003-2005)	437.000,00 €	446.305,63 €

## - Subside(s) divers:

### a) subsides ordinaires:

- Corps des sapeurs-pompiers: 2.600 €

- Associations de santé: 525 €

- Oeuvres sociales et de charité: 1.655 €

- Sociétés à but culturel: 8.508 €

- Associations sportives: 24.700 €

- Associations agricoles et horticoles: 1.500 €

- Sociétés de tourisme: 7.764,08 €

- Associations diverses: 7.389,37 €

b) subsides extraordinaires:

- LASEP, section Mersch: 1.500 € pour les frais de fonctionnement;
- Art à l'Ecole, section Mersch: 2.500 € pour les frais de fonctionnement;
- Jeunes Mamans Mersch: 625 € pour l'organisation du 25<sup>e</sup> anniversaire;
- Chreschte mam Sahel: 1.500 €
- Eng Breck mat Latäinamerika: 1.500 €
- Objectif Tiers Monde Haiti: 1.500 €
- Letzebuenger Kannerduerf: 1.500 €
- Association des Aveugles: 1.500 €
- 9 associations diverses au montant total de 800 €

**- Récompense aux sportifs méritants:**

15 équipes et 39 sportifs individuels seront récompensés lors d'une réception, fixée au 16.03.2007: dépense: 6.900 €

**- Règlement d'ordre intérieur du conseil communal:**

Suite à diverses observations formulées par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire au règlement d'ordre intérieur du conseil communal, arrêté dans la séance du 15.05.2006, ce règlement a été modifié;

**- Modification du règlement-taxe:**

Le conseil communal a procédé, à l'unanimité des membres, à l'adaptation de certains tarifs appliqués par la commune en se basant dans la mesure du possible au coût réel des services offerts:

<u>Service offert</u>	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
- copie de document certifiée conforme	3,00 €	1,00 €
- minerval à payer par les élèves fréquentant l'enseignement préscolaire et/ou primaire et/ou l'éducation précoce de Mersch mais n'habitent pas la commune de Mersch/ par trimestre	200,00 €	400,00 €
- vente des repas sur roues/ par repas	6,00 €	7,00 €
- taxe d'équipements collectifs/ par mètre courant donnant sur la voie publique ou privée/ (minimum)	170,00 € 1.700,00 €	200,00 € 2.200,00 €
- ouverture d'une fosse pour cercueil(s)	200,00 €	350,00 €
- ouverture d'un caveau pour cercueil(s)	150,00 €	225,00 €
- ouverture d'une fosse pour urne	100,00 €	130,00 €
- dispersion de cendres	non fixé	130,00 €
- ouverture d'une fosse ou d'un caveau (exhumation)	400,00 €	700,00 €
- ouverture d'une fosse ou d'un caveau pour urne (exhumation)	150,00 €	200,00 €
- taxe de canalisation:		
a) évacuation des eaux usées, par mètre <sup>3</sup> eau facturé	0,35 €	0,55 €
b) tarif forfaitaire pour les agriculteurs par an	70,00 €	110,00 €
c) tarif forfaitaire pour auto-approvisionneur en eau raccordé au réseau de canalisation par an	non fixé	110,00 €
- taxe de traitement des eaux usées:		
a) traitement des eaux usées, par mètre <sup>3</sup> eau facturé	0,80 €	1,15 €
b) tarif forfaitaire pour les agriculteurs par an	160,00 €	230,00 €
c) tarif forfaitaire pour auto-approvisionneur en eau raccordé au réseau de canalisation par an	non fixé	230,00 €
- raccordement à la conduite d'eau	350,00 €	375,00 €
- fourniture d'eau, par mètre <sup>3</sup>	1,00 €	1,30 €
- Location du Hall Irbicht:		
Les manifestations à caractère privé d'une personne ayant son domicile dans la commune de Mersch		
a) Droit de location par manifestation et par journée	1.000,00 €	400,00 €

b) droit de garantie remboursable, déduction faite des frais occasionnés	375,00 €	600,00 €
- vente du livre "Miersch: Biller aus eiser Gemeng"	non fixé	40,00 €
- les droits de place à la kermesse de Mersch ont été fondamentalement changés:		
<u>ancien tarif:</u>		
* toute surface inférieure ou égale à 40 m2/ par m2:	8,00 €	
* toute surface supplémentaire/ par m2:	3,00 €	
<u>nouveau tarif:</u>		
* établissements de restauration ronds/ par mètre de diamètre:		20,00 €
* établissements de restauration rectangulaires/ par mètre de diagonale:		20,00 €
* établissements d'attraction ronds/ par mètre de diamètre:		15,00 €
* établissements d'attraction rectangulaires/ par mètre de diagonale:		15,00 €

**- Gestion de la nouvelle piscine:**

A la demande de la fraction LSAP d'ajouter le point "Gestion de la nouvelle piscine au Krounebiert" à l'ordre du jour, le collège des bourgmestre et échevins informe le conseil communal qu'il est prévu de présenter le concept de la gestion de la nouvelle piscine lors de la séance du 4 décembre 2006;